



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-30676>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 26-30676

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-105401

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Sénat - DAPJ

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 11000002300017

Ville : PARIS

Code postal : 75006

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre de travaux d'électricité (courants forts et courants faibles)

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché est un accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux d'électricité (courant fort et courants faibles) au Palais du Luxembourg, dans ses dépendances, dans le Jardin du Luxembourg (Paris VIe) et à Longpont-sur-Orge (91).

Critères d'attribution : – le prix : 60 %, apprécié à partir d'un détail quantitatif estimatif (DQE) établi sur la base du bordereau de prix unitaires ; – la valeur technique : 35 %, évaluée au regard des sous-critères suivants : o l'amplitude des périodes d'ouverture de l'entreprise (10 % de la valeur technique) ; o les délais de remise de devis et d'intervention (30 % de la note du critère de la valeur technique) ; o la qualité et l'adéquation de l'organisation et des moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché (60 % de la valeur technique) ; – la prise en compte du développement durable dans l'exécution du marché : 5 %. L'appréciation du critère de la valeur technique se fondera sur les réponses au cahier des réponses attendues et/ou sur le mémoire technique établi sur cette base. Pour l'analyse des offres, le Sénat se réserve la possibilité de demander le sous-détail des prix du bordereau de prix unitaires.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été attribué, par une décision prise le 27 janvier 2026, à l'entreprise SATELEC (SIRET 97120154600233). Le contrat peut être consulté dans un délai de deux mois auprès du Sénat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/03/2026